

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2015/2747(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la commémoration de Srebrenica		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Bosnie-Herzégovine		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
09/07/2015	Résultat du vote au parlement		
09/07/2015	Décision du Parlement	T8-0276/2015	Résumé
09/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2747(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0716/2015	06/07/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0717/2015	06/07/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0718/2015	06/07/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0719/2015	06/07/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0720/2015	06/07/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0721/2015	06/07/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0722/2015	06/07/2015	EP	

Proposition de résolution commune		RC-B8-0716/2015	06/07/2015		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0276/2015	09/07/2015	EP	Résumé

Résolution sur la commémoration de Srebrenica

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la commémoration de Srebrenica.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement a condamné, dans les termes les plus vifs, le génocide commis à Srebrenica. Il a rendu hommage à toutes les victimes du génocide et de toutes les atrocités commises pendant les conflits en ex-Yougoslavie.

Il est rappelé qu'au cours des journées de carnage qui ont suivi la chute de Srebrenica, plus de 8.000 Musulmans, adultes ou adolescents, qui avaient cherché refuge dans cette zone placée sous la protection de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) ont été exécutés sommairement par les forces serbes de Bosnie placées sous le commandement du général Mladić et par des unités paramilitaires, notamment des unités irrégulières de la police.

De plus, près de 30.000 femmes, enfants et personnes âgées ont été expulsés de force au cours d'une campagne de nettoyage ethnique de masse, ce qui en fait le crime de guerre le plus considérable commis en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le Parlement a souligné que les représentants politiques en Bosnie-Herzégovine devaient accepter le passé pour parvenir à forger ensemble un avenir meilleur pour tous les citoyens du pays. Il a demandé la mise en place de programmes éducatifs et culturels qui favorisent la compréhension des causes de telles atrocités et qui sensibilisent à la nécessité d'encourager la paix, le respect des droits de l'homme et la tolérance entre les religions.

La résolution a insisté sur l'importance des travaux du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et sur la nécessité de prendre toutes les mesures permettant d'accélérer les procédures et de les mener à leur terme sans retard injustifié. Elle a réaffirmé l'attachement de l'Union à la perspective européenne puis au processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine et de tous les pays des Balkans occidentaux.

Les députés ont enfin déploré que le Conseil de sécurité des Nations unies, qui porte la responsabilité primaire dans le maintien de la paix et la sécurité internationales, ne soit pas parvenu à adopter une résolution commémorant le génocide de Srebrenica.